



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
LIMITEE

DP/1996/L.13/Add.4  
9 mai 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1996  
6-17 mai 1996, Genève  
Point 1 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SESSION ANNUELLE  
GENEVE, 6-17 MAI 1996

Additif

DEBAT CONSACRE AU FNUAP

Chapitre III. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE ET ACTIVITES MENEES  
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES

C. Activités menées dans le cadre des programmes (évaluation)

1. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté le rapport périodique d'évaluation de la Directrice exécutive (DP/FPA/1996/20) décrivant les activités d'évaluation du FNUAP au cours de la période 1994-1995.

Notant que le nombre des évaluations de projets exécutés avec l'assistance du FNUAP augmentait sans cesse, elle a fait observer qu'il fallait continuer d'en améliorer la planification au sein du Fonds afin que soient pris en compte, lors de la conception des projets, les éléments essentiels qui font qu'une évaluation s'avère utile. La Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur un certain nombre de problèmes communs mis en évidence dans les conclusions des évaluations menées récemment, indiquant que certains d'entre eux nécessitaient des solutions à long terme.

2. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a informé le Conseil d'administration que l'actuel système de suivi et d'évaluation faisait l'objet d'une révision, compte dûment tenu de l'importance de l'harmonisation entre

les organismes des Nations Unies. Elle a appelé l'attention sur le système d'examens de contrôle de l'application des politiques (ECAP) récemment mis en place pour assurer la conformité avec les politiques et procédures du FNUAP, notamment l'utilisation des résultats des évaluations. Le Conseil d'administration a été informé des activités d'évaluation en cours et envisagées, notamment des efforts visant à affiner les techniques et les instruments utilisés et, en particulier, à établir des indicateurs de résultats des programmes.

3. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'objectivité et de la sincérité du rapport et de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive adjointe (Programme). L'importance de l'évaluation en tant qu'instrument de gestion et de programmation a été soulignée. Le Fonds a été invité à continuer d'accorder la priorité aux évaluations et à l'utilisation de leurs résultats aux fins de la programmation stratégique. Il a été noté avec préoccupation que l'efficacité et les réalisations des programmes n'avaient pas été évaluées systématiquement dans le cadre du processus d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies (EPES), et le FNUAP a été prié de redoubler d'efforts dans ce domaine.

4. Toutes les délégations ont reconnu l'utilité et l'importance des sujets abordés dans les évaluations thématiques en cours, et le Fonds a été encouragé à consacrer des évaluations similaires à des questions clefs en rapport avec l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative consistant à procéder à des examens de contrôle de l'application des politiques et ont exprimé le souhait d'être informées en temps utile des résultats de ces examens. D'autre part, le Fonds a été félicité de ses initiatives concernant les indicateurs de résultats des programmes et l'évaluation de leur impact, compte dûment tenu des difficultés inhérentes à cette dernière tâche. Il faudrait à l'avenir que le Fonds donne au Conseil d'administration non seulement des renseignements globaux sur l'impact de ses activités mais aussi un aperçu de manière dont les enseignements tirés étaient mis à profit. Quelques délégations ont souligné la nécessité de partager ceux-ci, qu'ils soient positifs ou négatifs.

5. Plusieurs délégations ont fait observer que le processus d'évaluation et de suivi était utile non seulement pour améliorer les résultats des programmes, mais également pour contribuer au renforcement des capacités nationales. En encourageant la participation au processus d'évaluation au niveau national, le Fonds permettrait aux pays de mieux exécuter et gérer

leurs propres programmes et y susciterait un plus grand sens des responsabilités. En outre, un système d'évaluation efficace constituait un instrument important de mobilisation des ressources, en renforçant la conviction que celles-ci étaient utilisées à bon escient. Une délégation a souligné que l'évaluation ne devrait pas devenir une fin en soi et qu'elle n'était utile que si on s'en servait pour améliorer la qualité et les résultats des programmes. Si elle se révélait trop contraignante, elle irait à l'encontre du but recherché.

6. A la question de savoir quel était le pourcentage des programmes du FNUAP qui faisaient l'objet d'une évaluation, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a répondu que selon les directives en vigueur, tous les projets et programmes devaient comporter un élément d'évaluation. Ils n'étaient pas tous soumis à une évaluation "indépendante", c'est-à-dire externe, mais la proportion n'avait cessé d'augmenter ces dernières années. Le recours à l'évaluation indépendante dépendait, comme certaines délégations l'avaient souligné, du rapport coût-efficacité. A propos de l'évaluation de l'impact des programmes, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a noté qu'il était très difficile d'établir des liens de cause à effet. Il n'était pas possible de déterminer avec précision la contribution d'un programme exécuté avec l'assistance du FNUAP à l'amélioration de la situation d'un pays en matière de population et de santé génésique, mais le Fonds poursuivait ses travaux visant à mettre au point des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact et l'efficacité de ses programmes.

7. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a noté avec satisfaction les observations faites par les délégations quant à la nécessité d'associer des experts nationaux aux opérations d'évaluation. Le Fonds reconnaissait l'utilité d'une telle démarche tant pour tirer parti du précieux savoir-faire dont disposaient les pays que pour favoriser le renforcement des capacités nationales. La Directrice exécutive adjointe partageait également le point de vue de certaines délégations, selon lequel il fallait non seulement faire le bilan des évaluations mais aussi veiller à ce que les enseignements qui s'en dégagent servent pour d'autres programmes; les équipes nationales d'appui contribuaient dans une large mesure à la réalisation de cet objectif.

8. Le Conseil d'administration a pris note du rapport périodique d'évaluation contenu dans le document DP/FPA/1996/20.

-----